

L'éolien wallon se cherche un avenir plus serein

Christophe HAVEAUX, 09 Février 2020



En 2019, la filière éolienne a installé 127 MW en Wallonie, ce qui témoigne d'une véritable reprise. Néanmoins, la concurrence frénétique entre développeurs mène parfois à certaines dérives, difficilement comprises par les citoyens. Un cadre plus clair permettrait un développement plus harmonieux.

L'APERe a mis à jour l'[Observatoire éolien](#) avec les données statistiques 2019, ce qui permet de connaître l'état du développement éolien en Wallonie.

Après plusieurs années de faible croissance, la filière éolienne a repris vigueur en Wallonie avec 127 MW installés en 2019, ce qui porte la puissance totale du parc éolien wallon à 1036 MW.

Avec 45 nouvelles éoliennes érigées en 2019, la Wallonie compte désormais 440 turbines opérationnelles.

A cela s'ajoutent 168 MW en cours de construction et 177 MW de projets autorisés. De nombreux projets éoliens sont développés, à différentes étapes du processus : 1810 MW de projets sont soumis à étude d'incidence, 307 MW de demandes de permis sont en cours d'instruction. Parmi tous ces projets, une partie sera abandonnée, notamment parce que des projets sont en concurrence pour un même emplacement. 458 MW de projets sont en recours (dont 315 MW sont octroyés et actuellement retardés pour plusieurs années au niveau du Conseil d'Etat).

Une concurrence mal perçue par les citoyens

Sur le terrain, on constate une forte concurrence entre les développeurs éoliens. Le principe « premier arrivé, premier servi » les incite à déposer une multitude de projets, au plus vite.

« Il n'est pas rare de voir 2 ou 3 projets concurrents sur une même zone, alors que probablement un seul d'entre eux sera autorisé », observe ainsi Johanna D'Hernoncourt, expert éolien à l'APERe. « Cette surenchère est mal perçue par les riverains, qui ont l'impression - bien légitime - que ce développement est anarchique. Cela mine la confiance des citoyens dans cette filière et donc l'acceptation sociale de l'éolien en Wallonie. Il arrive que les fonctionnaires délégués de certaines provinces imposent à des développeurs concurrents de se mettre autour d'une table pour proposer un projet commun cohérent pour le territoire. »

« Pour sortir de la dérive actuelle, il serait nécessaire de clarifier le processus d'octroi de permis », souligne cette experte. « Le nouveau Gouvernement wallon devrait en faire une priorité pour assainir le développement et permettre à la filière d'atteindre l'objectif wallon de 1.950 MW d'ici l'horizon 2030 ».

Signe d'une véritable interrogation de la population, la brochure « Eolien : Rumeurs et réalités » connaît un très grand succès et fait l'objet de nombreuses commandes de la part de citoyens, communes et coopératives citoyennes (lire notre article [Eolien : une brochure pour répondre aux rumeurs](#)).

Nombreuses contraintes

Dans un [communiqué](#), EDORA, la fédération des producteurs renouvelables, demande également au Gouvernement wallon de transformer les bons résultats « conjoncturels » de 2019 en « reprise structurelle » car, sur le terrain, « le secteur est confronté à une profonde insécurité juridique et à une multiplication du nombre de contraintes à son développement. »

Selon EDORA, il s'agirait notamment de réduire à maximum 6 mois le délai de recours en annulation au Conseil d'Etat, de libérer l'interdiction d'installer des éoliennes dans certaines zones d'entraînement militaire et de faire évoluer les critères de distance aux zones d'habitat. Dans ce dernier cas, la fédération souhaite que l'on puisse autoriser l'installation d'éoliennes plus hautes que 150 mètres afin de pouvoir déployer les nouvelles technologies éoliennes, plus grandes et plus puissantes et ce, afin de diminuer le nombre de mats à installer tout en atteignant les objectifs énergétiques fixés.

La fédération Inter Environnement Wallonie (IEW) a également publié un [état des lieux](#) des freins et leviers au développement éolien en Wallonie.

Le Gouvernement wallon s'est depuis engagé à lancer un processus de « Pax Eolienica II » encadrant la levée de contraintes à l'installation éolienne et objectivant les critères d'implantation, afin d'offrir de nouvelles perspectives au développement éolien et de rendre sa production plus compétitive (lire cette [dépêche Belga](#)).

Comme on le voit, la reprise éolienne reste fragile en Wallonie. Le secteur, mais également les citoyens, gagneraient à voir émerger un cadre plus clair et plus cohérent et plus acceptable.

Source URL: <https://www.renouvelle.be/fr/actualite-belgique/leolien-wallon-se-cherche-un-avenir-plus-serein>